

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 novembre 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DANNEBEY C. JACOB WERHLEN. MATHIS SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE D. ZIETERSKI PERROLLAZ

Absents excusés :

J. DEHAYE a donné pouvoir à N. JACOB
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
C. SIMEANT a donné pouvoir à N. HOUDRY
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Dominique DEVITERNE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

____OBJET____
Salon du Développement Durable mars 2025-fixation des tarifs

Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES–Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
présents : 21
votants : 26
pour : 26
contre : 0
abstention : 0

Rapporteur : ML. MASSON

Exposé des motifs

Il est rappelé la belle réussite de la deuxième édition du salon du Développement Durable organisé par la Commune le 24 mars 2019.

Les enjeux de développement durable comme la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la nature sont toujours plus d'actualité.

Ainsi, la recherche d'économie d'énergie, l'augmentation de la part des produits biologiques dans l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets ou encore la réparation et la réutilisation des objets de notre quotidien restent des objectifs à poursuivre.

C'est pourquoi, la Commune de Pulnoy souhaite organiser une nouvelle édition du salon du développement durable pour remettre en avant ces thématiques.

Il sera programmé sur 2 jours, les samedi 29 et dimanche 30 mars 2025 au Centre socioculturel.

L'objectif est de regrouper dans un même lieu, entreprises, artisans, associations et partenaires institutionnels afin de proposer et présenter au public des produits, solutions, services et animations diverses.

Le Salon accueillera des exposants commerciaux et des organismes à but non lucratifs tels que les associations et partenaires institutionnels.

Pour financer l'organisation de cet événement, il est proposé de fixer des tarifs de mise à disposition d'emplacement pour les participants exposants « commerciaux », comme suit :

1) EMPLACEMENT SEUL DE 9m2 (1 repas + 1 boisson offerts le dimanche midi) : 85 €

Comprend la location et les frais de publicité

2) EMPLACEMENT 9m2 + MATERIEL (1 repas + 1 boisson offerts le dimanche midi) : 95 €

Comprend la location, les frais de publicité, la mise à disposition de matériel (tables, chaises, grilles caddies) et la fourniture électricité

1 REPAS SUPPLEMENTAIRE + 1 BOISSON (dimanche midi) : 20 €

En cas de désistement avant la tenue du salon ou de non présence les jours du salon, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Les organismes à but non lucratif seraient exonérés, la ville leur offrant l'emplacement, le repas et la boisson du dimanche midi.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les engagements de la commune en faveur du développement durable ;

Considérant l'avis des commissions du 05 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal :

- **Entérine** l'organisation de la 3^{ème} édition du Salon du Développement Durable, les 29 et 30 mars 2025 ;
- **Fixe** pour les exposants dits « commerciaux » les tarifs par emplacement de 9 m2 comprenant la location les frais de publicité et le repas du dimanche midi à **85 €** ;

- **Fixe** pour les exposants dits « commerciaux » les tarifs par emplacement de 9 m2 comprenant la location, les frais de publicité, la mise à disposition de matériel (tables, chaises, grilles caddies) la fourniture électricité et le repas du dimanche midi à **95 €** ;
- **Fixe** pour tout repas supplémentaire un tarif de **20 €**, une boisson incluse ;
- **Décide** que les frais d'inscription ne seront pas remboursés en en cas de désistement ou de non présence les jours du salon ;
- **Applique** la gratuité pour les exposants associatifs et institutionnels.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 22/11/2024 et que la convocation a été faite le 12/11/2024.

Le Maire

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 19 novembre 2024
Le Maire,
Marc OGIEZ



